

RAPPORT A FIN D'OBSERVATIONS DEFINITIVES

SUR LA GESTION

**DU LYCEE PROFESSIONNEL RÉGIONAL
LA COUDOULIERE**

A SIX FOURS (Var)

À COMPTER DE L'EXERCICE 2001

Rappel de procédure

La chambre a inscrit à son programme l'examen de la gestion de l'établissement public local d'enseignement professionnel régional La Coudoulière à Six Fours les plages dans le Var. Par lettre en date du 5 février 2007 le président de la chambre en a informé M. Jean Rey qui a été proviseur de l'établissement jusqu'au 31 août 2003, et M. Alain Pouchard qui lui a succédé. Les entretiens de fin d'instruction ont eu lieu le 26 juin avec M. Rey et le 27 juin 2007 avec M. Pouchard.

La chambre en sa deuxième section, a arrêté, le 5 septembre 2007, ses observations provisoires qui ont été adressées le 10 octobre 2007 à M. Alain Pouchard, proviseur de l'établissement et à M. Jean Rey son prédécesseur. L'accusé de réception du courrier adressé à M. Pouchard ainsi que celui du courrier adressé à M. Rey est daté du 12 octobre 2007. Par ailleurs, un extrait des observations provisoires a été adressé le 10 octobre 2007 au président d'une association. La réponse du président de cette association en date du 6 novembre 2007 a été enregistrée à la chambre le 8 novembre 2007.

Après avoir entendu le rapporteur et pris connaissance des conclusions du commissaire du Gouvernement, la chambre en sa deuxième section, a arrêté, le 29 avril 2008, le présent rapport d'observations définitives

Le rapport a été communiqué par lettre du 12 juin 2008, à M. Pouchard, proviseur en fonction et pour la partie le concernant à son prédécesseur en fonction au cours de la période examinée.

La chambre n'a reçu aucune réponse dans le délai légal d'un mois.

Ce rapport devra être communiqué par M. Pouchard à son assemblée délibérante lors de la plus proche réunion suivant sa réception. Il fera l'objet d'une inscription à l'ordre du jour, sera joint à la convocation adressée à chacun de ses membres et donnera lieu à un débat.

Ce rapport sera, ensuite, communicable à toute personne qui en ferait la demande en application des dispositions de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978.

Le contrôle de gestion du lycée d'enseignement professionnel régional La Coudoulière à Six Fours les plages, participe à l'enquête commune aux chambres régionales et territoriales des comptes et à la Cour des Comptes, menée sur l'efficacité et l'efficacités des lycées professionnels.

Le recteur de l'académie de Nice a été informé de ce contrôle par lettres du président de la 3^{ème} chambre de la Cour des comptes en date du 15 mai 2006, et du président de la chambre régionale des comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur en date du 13 février 2007.

Cette enquête comprend trois volets : le premier volet porte sur le pilotage des formations de lycées professionnels par l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale ; le second porte sur les programmes régionaux de formation professionnelle ; le troisième, enfin, se fonde sur l'examen d'un échantillon de lycées professionnels.

La chambre a examiné les cinq points suivants :

- 1 La présentation de l'établissement
- 2 La situation financière en 2005
- 3 Les objets confectionnés
- 4 L'intégration de l'établissement dans son environnement
- 5 Le coût de la formation

1. LA PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Le lycée professionnel régional La Coudoulière à Six Fours les plages, créé en 1987, accueille des filières tertiaires : assistants techniques en milieu familial et collectif, métiers de la comptabilité et du secrétariat, métiers de la mode, métiers d'art option vêtements et accessoires de mode et des filières «industrielles» (esthétique/cosmétique, coiffure, prêt-à-porter, véhicules industriels et particuliers), de niveau V et IV. Le lycée n'est pas support de Greta ou de CFA.

L'établissement prépare :

- à six CAP ou certificats d'aptitudes professionnels : prêt à porter, agent polyvalent de restauration, esthétique et cosmétiques, ventes et conseils, coiffure mixte, employés techniques des collectivités, employés de vente spécialisée ;
- à six brevets d'enseignement professionnel (BEP) : maintenance des véhicules particuliers, maintenance des véhicules industriels, maintenance des bateaux, métiers du secrétariat, métiers de la comptabilité et vente action marchande ;
- à sept baccalauréat professionnels : artistique et métier de l'art (AMA), métiers de la mode et des industries connexes (MMIC), commerce et maintenance de l'automobile, secrétariat, comptabilité, commerce et productique.

En outre, il organise des enseignements qui conduisent à l'obtention de mentions complémentaires, coloriste-permanentiste et styliste-visagiste.

L'établissement a mis en place une 3^{ème} DP6 à la rentrée 2006.

A la rentrée scolaire 2006-2007, l'établissement comptait 786 élèves provenant essentiellement du bassin de formation dont fait partie l'établissement. Le lycée accueilli une population scolaire dont 41,9 % des élèves de catégories sociales défavorisées, pourcentage légèrement supérieur à la moyenne académique qui est de 41,1 %. Le taux de réussite au baccalauréat professionnel, en juin 2006, est de 91 %, pour une moyenne académique de 78,9 %. Le lycée est passé de la 26^{ème} place en 2003, à la première place en 2006 pour la réussite au baccalauréat professionnel dans l'académie de Nice. En 2002/2003, le pourcentage de réussite des élèves était de 75 %, toutes sections confondues, 94,68 % en 2003/2004, et de 70,46 % en 2004/2005.

L'enquête sur l'insertion dans la vie active dans les sept mois suivants la sortie de l'établissement, ou «*enquête IVA*», réalisée en 2005 par l'établissement, révèle que sur un total de 56 élèves qui ont répondu, 24 élèves, soit 38 %, ont trouvé un emploi, 7 sont en stage, et 25, soit 40 %, sont au chômage.

Le nombre d'élèves par enseignant est resté stable sur la période.

Année scolaire	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/2006	2006/2007
✓ Effectifs élèves	709	706	716	780	776	786
✓ Nombre divisions	38	38	38	44	44	45
✓ Effectifs enseignants	78	98	95	95	99	93
✓ Ratio élèves/enseignants	9,09	7,20	7,54	8,21	7,84	8,45

Avec 21 agents, l'effectif des personnels ATOS est stable depuis 2001.

2. LA SITUATION FINANCIERE EN 2005

Le budget 2005 est d'un montant de 1 088 530,09 € en section de fonctionnement et de 100 961,62 € en opérations en capital, soit un budget total de 1 189 491,71 €.

Au 31 décembre 2005, le fonds de roulement s'élève à 77 821,01 €, soit 17 % de la subvention de la région, qui s'élève à 446 523,41 €.

Les recettes du service général

Les recettes inscrites au service général sont d'un montant de 579 016,56 €. La subvention versée par la région s'élève à 215 113,55 € et représente 37% des recettes totales du service général. Les subventions de l'Etat concernent principalement les dépenses à caractère social, comme les fonds sociaux, la subvention pour bourses et aides, la subvention des emplois jeunes. Les recettes pour subvention des aides et transfert s'élèvent à 318 611,64 €.

Les recettes des services spéciaux

Les ressources de l'enseignement technique, chapitre J1, d'un montant total de 241 889,13 €, comprennent pour l'essentiel, la subvention de la région, soit 186 557,10 €, un montant de taxe d'apprentissage de 21 822,87 € et les produits de la vente des objets confectionnés d'un montant de 18 752,53 €.

Les recettes du chapitre spécial R2 «*service annexe des services d'hébergement*», dont la principale ressource se traduit par la constatation des produits scolaires, s'élèvent à 189 365,35 €. Par ailleurs, au titre de l'année 2005, l'établissement a reçu une subvention régionale de 44 852,76 € pour la prise en charge des frais de restauration payés à une société en raison de la restructuration des locaux de la demi-pension.

Les recettes en capital

En 2005, les recettes en capital comprennent une subvention de la région pour une somme de 26 506,10 €, une subvention attribuée par l'Etat de 49 330,00 € et un montant de taxe d'apprentissage de 13 927,91 €.

L'utilisation de la taxe d'apprentissage, conforme à la réglementation, concerne dans sa totalité les enseignements techniques.

3. LES OBJETS CONFECTIONNES

L'examen de la vente de prestations relevant des activités du lycée, principalement dans les domaines de la coiffure et de la mécanique automobile, met en évidence diverses anomalies : l'absence de régie de recettes, l'absence de vote annuel périodique par le conseil d'administration des tarifs des prestations, et des titres de recettes appuyés de pièces justificatives insuffisantes.

Actuellement, les chèques concernant les différentes prestations de coiffure et d'esthétique, ainsi que celles relevant des ateliers de mécanique, sont le plus souvent collectés par les élèves, pratique contraire à la réglementation. La création d'une régie et la nomination d'un régisseur doivent être engagées conformément aux arrêtés du 11 octobre 1993 et du 11 septembre 1998 modifiés.

Par ailleurs, les derniers tarifs des prestations coiffure et esthétique, votés en 2000 et 2001 par le conseil d'administration et les tarifs des objets confectionnés en mécanique, intitulés «*prestations de maintenance sur véhicule automobile*», résultent d'une délibération du 28 février 2005, alors que selon les dispositions réglementaires (art. 16, al. 4b, décret du 30 août 1985 sur les EPLE), ces tarifs doivent être présentés et votés lors du vote du budget de l'établissement,

En ce qui concerne l'insuffisance de pièces justificatives, on constate par exemple qu'un ordre de recette correspondant à des prestations de coiffure du mois de janvier et février 2007 pour un montant de 3 513,50 €, (titre de recette n° 5, bordereau n° 1 du 26 mars 2007), était appuyé d'un simple état de prestations de service sans pièces relatives aux diverses prestations effectuées, dérogeant ainsi aux règles de liquidation des recettes du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique.

4. L'INTEGRATION DE L'ETABLISSEMENT DANS SON ENVIRONNEMENT

L'établissement entretient des relations avec les entreprises de la région qui reçoivent les élèves en stage. Avec la chambre des métiers, il accueille l'organisation d'examens professionnels. Néanmoins, la mise en place d'un brevet professionnel en coiffure, brevet qui permet l'ouverture d'un salon de coiffure, n'a pu être menée à bien avec la même chambre.

Le bassin de formation

L'établissement se situe dans le bassin de formation de La Seyne-sur-Mer, lequel, selon le proviseur, sert d'appui à la politique d'orientation des élèves après le 3^{ème}, comme il participe aux conditions d'accueil des élèves de 3^{ème} pour la mise en œuvre des mini stages ; la création de la 3^{ème} DP6 a aussi été décidée en référence au bassin de formation.

Les relations avec la région

L'établissement répond aux enquêtes du conseil régional menées pour la définition des besoins du plan régional d'équipement des lycées professionnels. Cependant, le proviseur n'a aucun contact avec les Comités territoriaux éducation formation (COTEF).

Les relations de l'établissement avec les organismes de l'éducation nationale

L'établissement met en œuvre la LOLF. Le programme d'action de l'établissement présente quatre actions assorties d'objectifs et d'indicateurs de résultats. L'action n° 1 porte sur la labellisation « lycée des métiers » avec comme indicateurs, le taux de réussite aux examens et le taux d'abandon en cours de scolarité. L'action n° 2 porte sur l'ouverture d'une 3^{ème} DP6 à la rentrée de 2006. L'action n° 3 porte sur la création d'un comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté avec comme indicateur «le taux de réussite aux examens et le taux d'abandon». L'action n° 4 «vie scolaire» comporte deux indicateurs, le «taux de réussite aux examens» et le «taux d'abandon des internes».

Le projet de contrat d'objectifs, qui est la déclinaison du projet académique de performance annuelle, souligne les points forts et les points faibles de l'établissement. Il définit un axe prioritaire : l'amélioration de l'efficacité éducative. Il a pour objectif d'identifier les différentes formes de ruptures scolaires et d'y apporter des réponses.

Les crédits pédagogiques d'Etat faisant l'objet d'une gestion globalisée en 2007, concernent strictement les activités suivantes : le projet d'établissement, le droit de reprographie, la maintenance et l'achat de logiciels, l'éducation culturelle et artistique, les affaires internationales et de coopérations, les TICE, les stages en entreprises, et les PPCP. La dotation s'élève à la somme de 23 847 €.

L'établissement procède actuellement à la mise en place d'un nouveau projet d'établissement.

Par ailleurs, conformément à la loi du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'Ecole, il a créé un conseil pédagogique qui réunit l'équipe de direction, les services de vie scolaire, les coordonnateurs de discipline. L'essentiel de ses travaux porte sur la gestion du contrôle continu en cours de formation (CCF).

5. LE COUT DE LA FORMATION

Seules les dépenses d'énergie sont connues de l'établissement. Le proviseur est assisté d'un bureau d'études mandaté par le Conseil Régional en raison de l'adhésion de l'établissement au plan éco énergie mis en place par la région depuis 2006. Selon les éléments procurés par l'établissement sur le coût des personnels (CES, CEC, CAE, AED) et les informations transmises par le rectorat de Nice sur le coût des personnels enseignants de l'établissement, le coût du bâtiment n'étant pas pris en compte, le coût moyen d'un élève du lycée professionnel La Coudoulière en 2005 est de 8 837,58 € :

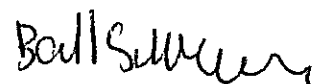
La Coudoulière Six Fours les Plages 797 élèves année 2005

Dépenses de personnel	Personnel EN CE CES ASE EJ	Coût total Employeur Coût Coût total	5 661 270,68 € 218 905,60 € 5 880 176,28 €
Dépenses de fonctionnement	1 ^{ère} section A1-A2-B-C-D-F Dépenses à déduire	Coût total Pas de GRETA, pas Emop R2 compte 658-8 Total	578 677,74 € 34 042,76 € 544 634,98 €
	Service spéciaux	J1 J2 J31 J32 N1N2 N3 R81 R83 R84 Coût total	283 025,99 € 827 660,97 €
Dépenses d'hébergement	Dépenses de personnel R2	Déjà compté, car pas donné Total	 226 826,36 € 226 826,36 €
Dépenses d'investissement	Amort et dépré Lycée Amortissmt batimts Région	 Total	 108 883,99 € 108 883,99 €
		Total général	7 043 547,60 €
Coût moyen par élèves en 2005			8 837,58 €

Selon le rectorat, le coût des enseignants représente 5 661 270,68 € en 2005. Rapporté à la dotation globale horaire, c'est-à-dire au volume d'heures de formations allouées à l'établissement pour l'année 2005-2006, de 47 844 heures/an, le coût de l'heure d'enseignement est de 118,33 €.

Selon les informations apportées par le proviseur, le nombre total des heures d'absence des enseignants sur l'année est de 729 heures non remplacées, soit un coût de 86 262,57 €.

Le Président,



Bertrand SCHWERER